EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNCIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 27 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

	CONSEILLERS			
Délibérations	**Présents**	**Pouvoirs**	**Absents**	**Votants**
de la délibération n°26-168 à 26-184 incluse	**24**	**03**	**09**	**27**

Secrétaire : M. Paul LACHNER-GAUBERT

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidha OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaetan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LEMAN, Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Guillaume FERET ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD

ABSENTE EXCUSÉE N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR :

- Mme Noha TEFRIT

ABSENTS : MM. Diego ORTEGA, Sylvain THOMAS, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC

$$$$$$$$$$$$$

DÉLIBÉRATION : N°26-179 **Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs à la construction de la fabrique des solutions**

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-préfecture
Le : 05 NOV. 2026
Par affichage, le
05 NOV. 2026

Fait à Louviers, le

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-179-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

N° 26-179

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION DE LA FABRIQUE DES SOLUTIONS

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que La Ville de Louviers porte un projet de construction d'une maison commune de services publics à vocation sociale dénommée « Fabrique des solutions ».

Dans le cadre de cette opération, une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation des travaux.

Après analyse des offres remises par les candidats, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les marchés suivants aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
Lot n° 1 – Fondations / Gros œuvre	VALLETTE	1 225 690,80 €	1 470 828,96 €
Lot n° 11 – Électricité CFO/CFA/SSI (offre de base)	DUCHESNE ELECTRICITE	531 313,81 €	637 576,57 €
PSE n° 02 retenue	DUCHESNE ELECTRICITE	10 211,03 €	12 253,24 €
Montant total lot n°11+PSE N°02		**541 524,84 €**	**649 829,81 €**
TOTAL		**1 767 215,64 €**	**2 120 658,77 €**

Les titulaires des marchés devront réserver 7 % des heures travaillées à des actions favorisant l'insertion professionnelle.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'attribution des marchés aux entreprises susmentionnées ;
- D'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution ;
- D'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les avenants en moins-value, sans incidence financière ou générant une augmentation inférieure à 5 % du montant initial du marché ;

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-179-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

- D'autoriser monsieur le maire ou son représentant à solliciter toute participation financière susceptible de soutenir cette opération.

DÉCISION

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré,

DÉCIDE :
Article 1 : d'attribuer le lot n° 1 « Fondations / Gros œuvre » à l'entreprise VALLETTE pour un montant de 1 225 690,80 € HT, soit 1 470 828,96 € TTC.

Article 2 : d'attribuer le lot n° 11 « Électricité CFO/CFA/SSI » à l'entreprise DUCHESNE ELECTRICITE pour un montant de 541 524,84 € HT, soit 649 829,81 € TTC, comprenant la PSE n° 02 retenue.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants en moins-value, sans incidence financière ou générant une augmentation inférieure à 5 % du montant initial du marché.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute participation financière susceptible de contribuer au financement de l'opération.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-179-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026